

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE

Londres, le 4 juin. — Prix des fonds. — Réd. 58; cons. fermés; cons. à terme, 92 3/4, act. la banque, 216 1/4.

— L'amélioration des fonds grecs continue; ils ont aujourd'hui à 38 3/4.

— Hier, le prince Léopold a quitté Londres pour retourner à Claremont.

— Le Court Journal donne une liste complète des princes et princesses actuellement existants, qui ont droit de succéder à la couronne. Ces personnages sont divisés en 4 classes. La 1<sup>re</sup> comprend le duc de Clarence; la princesse Victoire de Kent; le duc de Cumberland; le prince Georges de Cumberland; les ducs de Sussex et de Cambridge; les deux enfans de ce dernier, le prince Georges et la princesse Caroline; la princesse Sophie d'Angleterre; la landgrave de Hesse-Hombourg; la duchesse de Gloucester et la princesse Auguste; ces quatre princesses sont sœurs du roi. Dans la 2<sup>e</sup> classe se trouvent: le duc de Gloucester et la princesse Mathilde sa sœur; les ducs Charles et Guillaume de Brunswick; le prince Auguste de Brunswick; le roi de Wurtemberg et ses enfans, la grande-duchesse Hélène de Russie; la princesse Catherine, le roi de Danemarck et sa famille. La 3<sup>e</sup> classe embrasse: la famille royale des Pays-Bas; la famille électoral de Hesse-Cassel; la nombreuse descendance de la reine Louise de Danemarck, née princesse d'Angleterre. A la 4<sup>e</sup>, appartient la nombreuse postérité de la reine Sophie de Prusse, née princesse d'Angleterre, mère de Frédéric-le-Grand. Elle était bisayeule du roi actuel de Prusse, de la duchesse d'York, et de la reine des Pays-Bas.

— Feu M. R. Peel a, dit-on, laissé une succession de 2,500,000 liv. sterl. Il résulte de la communication de son testament au bureau des doctors en droit, qu'elle dépasse un million, ce qui porte le maximum du droit de succession à 15,000 liv. sterling.

— Le Times existe depuis 40 ans. Il a treize mille abonnés, dont chacun à 250 à 300 guinées de chiffre, et il compte plus de 100 collaborateurs et correspondans. Cette feuille s'imprime au nombre de plus de 10,000 exemplaires, qui rapportent par semaine au propriétaire un produit net de 350 liv. st. Le produit annuel, y compris les annonces, excède 35,000 liv. st. La somme que l'on verse au gouvernement pour le timbre et les annonces, s'élève par semaine, pendant les sessions du parlement, à 870 liv. st. et à 1000 livres hors du temps des sessions, à raison du grand nombre d'annonces, qui en compte souvent jusqu'à 1000 dans un numéro du Times. Les 10,000 exemplaires sont imprimés en moins de 3 heures.

— Dans la chambre des pairs, séance d'hier, le marquis de Londonderry et lord Holland ont envoyé adressé au comte Aberdeen des questions sur les affaires de la Grèce.

— Le ministre leur a répondu qu'ils trouveraient dans les renseignemens dans les papiers qui ont été communiqués au parlement.

— La chambre des communes ne s'est occupée que d'objets d'un intérêt purement domestique, et qui n'ont pas même eu de suite.

## FRANCE.

Paris, le 5 juin. — D'après les calculs faits au ministère de la marine, il est probable que la flotte est arrivée hier devant Alger, et qu'on aura les premières nouvelles la semaine prochaine.

— Il est difficile de concevoir pourquoi certains journaux mettent tant d'ardeur à semer l'épouvante dans les familles des marins actuellement employés dans la Méditerranée: deux d'entre eux

(le Journal des Débats et le Constitutionnel) soutiennent aujourd'hui que la nouvelle donnée par le premier, le 2 de ce mois, de la perte des bricks le Faune et le Palinure est exacte, et qu'il faut ajouter ce malheur à celui qui n'est que trop réel du naufrage du Sylène et de l'Aventure.

Il est évident que le Journal des Débats a d'abord commis une erreur de noms, et qu'il vent maintenant n'avoir pas eu tort.

Les bricks le Faune et le Palinure n'ont pas pu se perdre dans la baie d'Alger le 15 ou le 16 mai, attendu que le Faune était alors à Toulon, faisant partie de l'armée navale sous les ordres de M. l'amiral Duperré, et que le Palinure est depuis longtems dans le Levant avec M. l'amiral de Rigny.

Un bâtiment était effectivement échoué dans la baie d'Alger, mais c'était la corvette anglaise le Ruttle-Snake, chargée de recueillir et d'emmener la famille du consul d'Angleterre.

C'est sur l'Aventure que se trouvait M. de Chabrol, neveu de M. le préfet de la Seine et de l'ancien ministre des finances. Ce jeune homme donnait, ainsi que le disent les mêmes journaux, les plus belles espérances, et sa perte, ainsi que celle des officiers qui commandaient les deux bricks naufragés ou qui en composaient les états majors, serait à jamais regrettable; mais il est permis de concevoir l'espérance de les revoir, et jusqu'à présent personne en France ne peut avoir de donnée positive sur ce qu'ils sont devenus après le naufrage.

Il y avait à bord de l'Aventure cent hommes d'équipage et sur le Sylène quatre-vingt-dix-sept, y compris les états majors. (Moniteur.)

— L'alarme est à la bourse. Les 3 pour cent sont tombés aujourd'hui à 79 fr. 15 c.; les fonds espagnols, de 04 3/4, ont baissé de 1/2 et, au bout de jours, sont descendus à 69 3/4; les fonds de Naples éprouvent la même baisse; la liquidation de mai, enfin, est effrayante. Demain est le jour des paiemens, et déjà plusieurs joueurs manquent à l'appel. Le parquet est dans la stupeur; il attend avec anxiété la mesure de ses pertes, et s'effraie encore plus de celles qui l'attendent à la liquidation de juin.

— M. de Pradt trace dans le Courrier Français un tableau remarquable de la situation de l'Europe; on y lit le passage suivant: « Tout le Midi est retombé sous le joug; le dol et le fer ont effacé des sermens prêtés à la face du monde; les promesses faites à l'Allemagne ont été interprétées dans les casernes et le néant a pris place à côté du ridicule, le royaume des Pays-Bas n'a pu supporter plus de quinze années d'une liberté modique, et le pouvoir est revenu aux errements du despotisme. M. de Pradt jouit d'une pension en Belgique comme ancien archevêque de Malines.

— Le bruit se répand en Allemagne qu'une grande puissance du Nord est intervenue dans l'affaire relative aux prétentions de la Bavière sur le Palatinat. Cette dernière puissance recevrait du grand duc de Bade une indemnité de 6 millions de florins non en espèce, mais en propriétés territoriales, au moyen de quoi l'intégrité des états de Bade sera garantie par les souverains membres de la confédération germanique. (E. all.)

— Une fatale erreur de la justice vient d'être signalée aux débats de la cour d'assises de l'Eure. Le nommé Lecomte, ancien militaire, a été condamné, le 18 novembre 1828, à sept ans de travaux forcés, pour vol commis au préjudice de la veuve Vivien. Cette condamnation avait été surtout déterminée par la déposition d'une femme Mallet, qui vient d'être reconnue elle-même coupable de plusieurs crimes, et entre autres de celui-là même qui a conduit au bague le malheureux

Lecomte. Le procureur du roi vient d'adresser à M. le garde-des-sceaux un mémoire sur cette déplorable affaire.

— La cour royale reprendra mercredi prochain ses audiences, interrompues par les vacances de la Pentecôte. Près de 400 réclamations d'électeurs lui seront, soumises: le plus grand nombre présente à résoudre la même question, de telle sorte que la première affaire seule sera plaidée avec quelques développemens.

— A la seconde session des assises de juin sera jugée l'affaire des trente-deux voleurs. L'accusation dirigée contre eux repose sur soixante chefs distincts. Les objets volés sont en si grand nombre que la cour d'assises présentera pendant les six ou huit jours que dureront les débats l'aspect d'un vaste bazar.

— Après plusieurs casais infructueux, un savant physicien (M. de Parrot) est parvenu, il y a quelques mois, à la cime de l'Ararat, et a pu mesurer la hauteur de cette montagne célèbre: elle a 16,200 pieds de Paris, et par conséquent elle est de 1500 pieds plus haute que le Mont-Blanc; au-dessus de 12,000 pieds de hauteur, tout est couvert de glaces et de neige.

## PAYS-BAS.

LIEGE, LE 8 JUIN.

Hier, 7 juin, à quatre heures du matin, MM. de Potter, Tielemans, Barthels et de Nève ont quitté la prison des Petits-Carmes; un brigadier de la maréchaussée, en habit bourgeois, les accompagna jusqu'à la frontière de Prusse.

— C'est aujourd'hui mardi, à neuf heures du matin, que M. l'avocat Claes et Jean Neervoort, ouvrier imprimeur, ont dû comparaître devant la cour d'assises du Brabant méridional. On sait de quel crime ils sont accusés: la seule peine qu'on puisse leur appliquer est le bannissement.

La cour est composée de MM. de Swerte, président; Lobry, de Roovere, Greindl, Cannaeit, conseillers.

M. de Swerte, né à Molle, petit bourg de la Campine, était un membre distingué du barreau de Bruxelles; il a été nommé, depuis quelques années, conseiller à la cour supérieure, et n'a siégé jusqu'ici dans aucun des procès politiques intentés depuis 1828.

M. Lobry est chevalier du lion belge, seul référendaire belge au ministère de la justice, membre de la commission qui a rédigé le fameux code pénal de 1827, et compétiteur de l'honorable M. de Bousies dont l'éligibilité avait été si vivement attaquée. M. Lobry a pris part au dernier procès de M. de Potter.

M. de Roovere a siégé dans la dernière affaire de M. de Potter; et dans l'appel de MM. Jottrand et Claes.

M. Greindl était juge d'instruction dans l'affaire de feu Vanderstraeten et des sept avocats en 1820; nommé depuis conseiller à la cour, ce magistrat a pris part, en 1828, sous la présidence de M. de Kersmacker, aux arrêts qui ont condamné MM. Ducpétiaux et de Potter, en vertu de l'arrêt de 1815. Il a également siégé dans la dernière affaire de M. de Potter.

M. Cannaeit, ancien avocat et substitut du procureur du roi à Gand, a pris part à tous les procès politiques, sans exception, tant en appel qu'aux assises, dans lesquels ont successivement été condamnés MM. Jottrand, Claes, Coché-Mommens, Ducpétiaux, M. de Potter à deux reprises, Barthels, Tielemans et de Nève. Il est auteur d'une brochure en hollandais intitulée: *Quelque chose sur l'ancien droit pénal*, dans laquelle il peint les

atrocités et les bisarreries de nos anciennes lois criminelles.

M. Claes ayant regardé toute défense comme inutile, il est probable que l'affaire sera terminée en une seule audience.

M. Neervoort sera défendu par M<sup>e</sup> Jottrand.

M. Coché-Mommens est cité à charge contre M. Claes, et tout à la fois à charge et à décharge pour et contre M. Neervoort.

Nous croyons que les fonctions du ministère public seront remplies par M. l'avocat-général Spruyt, qui a également soutenu l'accusation dans l'affaire de la conspiration. (Courrier des Pays-Bas.)

L'intention qu'a manifestée M. Claes de ne pas se défendre devant la cour d'assises a été approuvée par chacun de ses défenseurs. Voici la réponse que lui adresse M<sup>e</sup> van Meenen :

Louvain, 6 juin 1830.

J'ai reçu hier soir, mon cher Claes, votre billet, et j'ai écrit de suite au président des assises.

Il est des partis qu'un avocat peut hésiter et doit peut-être s'abstenir de conseiller, mais pourquoi n'y applaudirait-il pas, lorsqu'une heureuse inspiration les a fait prendre à son client.

Je ne balance donc point à vous dire que j'approuve votre résolution et la manière dont vous vous y êtes pris pour la faire connaître.

Je n'aurais point manqué à votre défense; et aussi long temps que je le pourrai, je ne manquerai point à celle de quiconque souffrira pour la même cause: mais, quelle pénible mission, quel triste ministère que le nôtre dans ce genre d'affaires! Boire jusqu'à la lie, les dégoûts de l'évidence; combattre des mensonges palpables et sans pouvoir se permettre l'expression même d'un doute sur la bonne-foi, la droiture des intentions et jusque sur la spontanéité, et l'indépendance de celui qui les avance; sur les plus nobles sujets, renfermer dans son âme la conviction dont on est pénétré; sur les personnes, montrer de la confiance lorsqu'on n'en peut avoir; et pour comble, devoir repousser comme une accusation, ce qui fait l'apologie, l'éloge même de celui qu'on défend.

Tout à vous,

Van Meenen.

Un des reproches adressés à M. Claes dans l'acte d'accusation c'est d'avoir adressé, à peine parvenu à l'âge de majorité, au ministre de l'intérieur une pétition tendant à ce qu'il plût au gouvernement d'établir au Musée de Bruxelles une chaire d'économie politique et d'avoir en même temps offert ses services pour enseigner cette science comme professeur.

Malgré l'explication donnée par l'accusé, on s'est bien gardé d'ajouter que ses services il les offrait gratuitement. Cette circonstance se trouve vulgairement par une lettre, du 2 de ce mois, de M. van Gob-belschoor, lettre dans laquelle l'ex-ministre de l'intérieur déclare qu'il se souvient que M. Claes avait offert de donner ces leçons gratuitement; que cela constait d'ailleurs des termes dans lesquels sa requête était conçue.

Voici comment le *Catholique des Pays-Bas* s'exprime au sujet du refus d'hospitalité fait en France aux quatre bannis :

« L'humble déférence de M. de Polignac envers M. van Maanen n'a rien qui nous étonne.

« Libéraux français! comprenez-vous enfin l'opposition belge? direz-vous encore qu'elle n'arbore les couleurs de la liberté que pour endormir les soupçons et marcher en paix à la conquête de l'absolutisme? direz-vous encore que le progrès de la civilisation est l'unique tendance de notre gouvernement? »

« Catholiques français! appréciez-vous enfin votre parti du trône et de l'autel? deux de nos bannis souffrent plus spécialement pour la cause religieuse; votre ministère ultra-royaliste a-t-il fait quelque distinction en leur faveur? Il n'est pas un numéro des feuilles stipendiées par nos ministres qui ne vomisse le sarcasme et le blasphème sur tout ce que nos pratiques ont de plus respecté, nos mystères de plus redoutable, nos croyances de plus intime; tant de cynisme a-t-il empêché vos hommes du trône et de l'autel de qualifier notre gouvernement de gouvernement modèle? N'est-ce pas ce même parti qui fit constamment, et contractait encore alliance; avec le torysme britannique contre les populations catholiques du royaume uni, tandis que nos frères persécutés trouvaient de la sympathie dans les rangs du parti libéral, dont les dernières préventions se dissipèrent aussitôt que les français, fidèles au culte héréditaire, eurent en le bon esprit de répudier le servilisme gallican? »

« Rappelons à ce propos l'éloquente apostrophe qu'adressait au côté droit un homme qui eût compris les principes de l'union, si une mort prématurée n'avait tranché sa belle carrière; voici comment s'exprimait le général Foy, en répondant aux bourbonnistes qui s'échappaient en déclamations contre l'imposante attitude de l'association d'Irlande : « L'intérêt du catholicisme n'est qu'un masque dont se couvre votre ambition. Que votre but ne puisse être atteint que par l'oppression religieuse des fidèles, et vous serez les premiers à y donner les mains, à faire cause commune avec l'impiété ou le séparatisme : Vous êtes des absolutistes et non des croyans. »

Le roi a signé le 4 de ce mois, un arrêté relatif à l'emploi des diverses langues en usage dans le royaume; nous donnerons incessamment le texte français de cet arrêté, comme nous avons fait pour celui qui concerne l'instruction publique et pour le discours de clôture des états-généraux, tandis que les autres journaux ont donné pour la plupart des traductions peu correctes du texte, en langue du pays, publié dans le *Staats-Courant*. (G. des Pays-Bas.)

Par arrêté du 1<sup>er</sup> juin, M. F. C. M. Pichot, ancien commandant de la garde communale de Maestricht, en dernier lieu commandant de la garde d'honneur qui s'était formée à Maestricht, lors du séjour du roi parmi nous, a été nommé chevalier de l'ordre du lion Belgique. (Éclaircur.)

Le *Journal Officiel* publie une loi du 1<sup>er</sup> juin 1830 portant la classification des justices de canton et des tribunaux d'arrondissement.

Le *Belge* a rendu compte du produit et de l'emploi de la souscription ouverte en 1829 pour couvrir les frais et l'amende du premier procès de M. de Potter, les frais et l'amende du procès de M. Ducpétiaux condamnés tous les deux en vertu de l'arrêté de 1815 sur la presse, et pour couvrir les frais du procès correctionnel de MM. Claes, Jottrand et Coché-Mommens condamnés pour outrages envers le ministre de la justice par écrits imprimés auxquels l'article 22 du code pénal a été appliqué. Cette souscription a produit 1842 fl. 92 c.

MM. les défenseurs et avoués n'ont rien exigé pour honoraires.

La rédaction du *Belge* n'a pareillement rien exigé pour ports de lettres, de paquets, etc.

Il reste un excédant net de 94 florins 35 cents. Si aucun autre compte n'est transmis au *Belge*, d'ici à une quinzaine de jours, il consultera le public sur l'usage à faire de cette somme.

La première audience que le roi accordera dans son château de Loo, a été fixée au mercredi 16 de ce mois.

M. Fischbach a été nommé, le 11 mai, député du district de Chevron, et telle est la publicité donnée chez nous aux opérations électorales, que c'est hier seulement, et par hasard, que nous avons connu le résultat de cette élection.

A défaut de l'administration, il semble que l'un ou l'autre des électeurs devrait bien communiquer à ses concitoyens, par la voie des journaux, chaque nomination aux états. C'est de leur part une sorte de devoir, surtout envers les ayant droit de qui ils tiennent leur mandat.

Nous avons lieu de croire que la députation des états n'est pas encore informée en ce moment de la nomination de M. Fischbach; ce qui est d'autant plus étrange qu'aux termes de l'article 60 du règlement, une expédition du procès-verbal de l'élection doit être envoyée le plus tôt possible au gouverneur de la province, et que ce magistrat doit en donner connaissance aux états-députés dans leur première séance.

On assure en outre que les lettres de convocation des électeurs, quoique portant la date du 2 mai, n'ont été remises que le 9, avant-veille de l'élection.

Le conseil de régence a reçu hier des lettres de convocation, pour procéder, vendredi prochain, à l'élection d'un député aux états-provinciaux, en remplacement de M. Knaeps-Kenor, décédé.

L'ordre équestre du Grand-Duché de Luxembourg a nommé aux états-provinciaux M. Constant d'Hoffschmidt, demeurant à Vianden, en rempla-

ment de M. le baron Félix d'Anethan, membre des états-généraux.

Le 1<sup>er</sup> de ce mois, la régence de la ville de Dordrecht a élu membre des états-provinciaux de la Hollande, M. C. O. Rees van Tets, en remplacement de M. J. Breuv, décédé.

On assure que l'acte d'association, pour la banque à établir à Verviers a été passé ces jours derniers. On nomme, comme principaux actionnaires, MM. F. Biolley fils, Iwan Simonis, J. J. Lejeune, Simon Pirard, etc. On dit que M. Aubin Rithweger sera nommé directeur.

On lit dans le *Journal de Ferviers* : « Nous avons la satisfaction d'annoncer que notre compatriote Henri Delvaux, aujourd'hui capitaine dans le régiment des hussards du prince d'Orange, au service de Russie, a reçu en février dernier, à Bobodag en Bulgarie, la décoration de chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, troisième classe, en récompense des services qu'il a rendus pendant la guerre de Turquie.

On se rappelle que Delvaux avait déjà obtenu deux décorations, et qu'il avait reçu la première sur le sabre.

D'après la lettre de notre compatriote les armées russes doivent repasser le Danube en mai, et rentrer dans les limites de leur empire. »

Les objets destinés à l'exposition des produits de l'industrie nationale, par les fabricants de la ville de Luxembourg, ont été expédiés sur Bruxelles; en voici l'indication sommaire : 1<sup>o</sup> Par M. Lamort, 27 échantillons de papier et 14 échantillons de tapisserie; 2<sup>o</sup> par MM. Lippmann, 60 douzaines de paires de gants, 4 douzaines de peaux de chevreau et de mouton, mégissées et chamoisées; 3<sup>o</sup> par MM. Godchaux, frères, 23 échantillons de draps, flanelles, molletons, couvertures, etc., et 21 échantillons de fils de laine; 4<sup>o</sup> par M. Brechem, fils, différents échantillons de bougies et cierges, diaphanes ou transparents, et d'autres qualités; 5<sup>o</sup> par M. Toussaint, un morceau de bois de 27 lignes d'épaisseur, scié en 44 planches de placage, au moyen d'une scie mécanique dont il est l'inventeur; 6<sup>o</sup> par M. Eisenbach, fils, une balance à colonne, en cuivre, et différents moules pour pâtisserie fine; 7<sup>o</sup> par M. Lion, mécanicien, un équerre à miroirs, avec échelle avec quatre divisions, et un tire-ligne; 8<sup>o</sup> par M. Grachen, fils, six échantillons de vinaigre de sa fabrique. (Journal de Luxembourg.)

La 43<sup>e</sup> exposition d'arbustes et plantes en fleurs aura lieu à Gand les 15, 16 et 17 de ce mois.

Par un rescrit du 22 avril dernier, le grand-duc de Bade a fait connaître au ministère des finances qu'il désirait adoucir autant que possible la situation des propriétaires de vignobles, et S. A. R. a chargé ce ministère de faire les recherches nécessaires à cet égard, pour présenter ensuite les projets qui auront été jugés convenables. En outre, elle a ordonné de suspendre de suite les mesures d'exécution pour la perception des taxes dans les parties du pays où la culture des vignes est la principale ressource des habitants.

On annonce une réduction de l'impôt sur le sel, par laquelle les recettes du trésor public seront diminuées de 175,000 fls. Par l'abolition des droits de péage, les recettes sont diminuées également de 180,000 fls. On assure que le gouvernement a encore en vue d'autres réductions tendant surtout à soulager les classes pauvres.

D'après les dernières nouvelles reçues de la capitale de la Cochinchine, il paraît que les Chinois gagnent une influence considérable à la cour du jeune roi, qui porte le titre de *Ming-ming*, et dont la volonté resplendisse du ciel. Un Chinois est devenu ministre d'état; il a introduit le code pénal de sa patrie. Les missionnaires français ont converti beaucoup d'habitans de la Cochinchine; jusqu'à présent, les chrétiens n'ont pas été persécutés, mais on craint que la haine que les Chinois professent contre le christianisme ne change cet état de choses.

Le ministre chinois a dissuadé le jeune roi de permettre tout trafic direct avec les Européens. Il n'y a à présent que quelques Portugais dans le pays; ils dirigent la construction des vaisseaux de com-

commerce qui vont à Singapore, à Pinang et à Bava-  
ria, pour y vendre le sucre du roi.

— La régence impériale et royale de la Basse-  
Autriche a publié une circulaire concernant le troi-  
sième appel au remboursement de 10 millions de  
florins de la dette publique, à 5 pour cent.

— Depuis quelque temps, les journaux anglais  
entretennent le public d'un grand télescope achro-  
matique, nouvellement arrivé à Londres, dont  
l'effet surpasse celui de la belle lunette faite à Mu-  
nich pour l'Observatoire de Dorpat, et même tout  
qu'on ait possédé Herschell et son fils. A peine  
installé chez le savant anglais qui le possède, cet  
instrument, dès les premières observations, a donné  
lieu à la découverte, dans la constellation d'Orion,  
d'une étoile très-petite.

— Il n'y a pas long-temps encore que le produit  
total des mines d'or de la Russie ne se montait pas  
au-delà de quarante *puds*, environ quinze cents li-  
vres, et encore ne l'obtenait-on qu'à grands frais,  
avec des peines infinies et en creusant à d'immenses  
profondeurs. Qui aurait pu penser que, quelques  
années plus tard, on trouverait, dans une étendue  
immense de ce pays, les mines les plus riches,  
des masses d'or et de platine à l'état de pureté,  
en si grandes quantités, qu'on n'en a pas encore  
découvert de semblables dans aucune partie du  
Nouveau-Monde? C'est cependant ce qui est arrivé  
en Russie. Ce pays n'avait donc rien à envier sous  
ce rapport à l'Amérique, si ce n'est les précieuses  
mines de diamans. Aujourd'hui, elle en possède. Le  
premier diamant russe a été trouvé le 22 juin der-  
nier sur le versant occidental de l'Oural, à Biszer,  
où existe l'un des nombreux lavages d'or appartenant  
à la comtesse Polier. (Universel.)

— On apprend de Constantinople, le 11 mai,  
que plusieurs changemens ont eu lieu dans l'intérieur  
du sérail, et plusieurs personnages qui jusqu'à pré-  
sent avaient eu quelque influence sont tombés en  
disgrâce parce qu'ils s'occupaient trop de politique,  
et se prétaient à de petites intrigues que le sultan  
déteste souverainement. Le ministère des finances  
également éprouvé une révolution, et le directeur  
des nouveaux impôts, (Jhissal Agassi,) a été des-  
titué parce qu'il exerçait ses fonctions avec trop de  
rigueur. (Observateur.)

— On écrit de Trieste, 26 mai : « Des lettres  
d'Alexandrie des premiers jours de mai confirment  
ce qui a été dit des préparatifs que fait le pacha  
sur terre et sur mer, dont le but est tenu secret,  
mais que chacun croit être une coopération à l'ex-  
pédition française contre Alger. Un nombre consi-  
dérable de troupes a été rassemblé, particulièrement  
à Rosette et à Damiette; la flotte est constamment  
en mouvement pour exercer les équipages. Un ordre  
a été envoyé à Livourne pour hâter l'achève-  
ment d'un vaisseau de ligne qui y est en construc-  
tion pour le compte du pacha, et de l'expédition à  
Alexandrie sous pavillon Toscan. Cette circonstance  
fait croire que le pacha redoute quelques contra-  
riétés de la part d'une puissance européenne à l'ac-  
complissement de ses projets. On écrit de Malte que  
le 3 mai 4 vaisseaux de ligne anglais, et quel-  
ques frégates ont mis à la voile pour se rendre  
dans les eaux d'Alger, où une force maritime con-  
sidérable de cette nation, qu'on porte à 13 vais-  
seaux de ligne avec un nombre proportionné de fré-  
gates, doit se réunir. »

— On lit le passage suivant dans un article sur  
Alger, publié par M. de Sismondi :

« Le brigandage de la milice turque qui règne à  
Alger s'étend sur tous les pays situés entre les  
royaumes de Maroc et de Tunis, la Méditerranée  
et le grand désert d'Afrique. Ce pays est désigné  
sous le nom de royaume d'Alger, quoiqu'il soit  
habité par un grand nombre de peuples indépen-  
dants, annuellement pillés par les Algériens, mais  
qui se défendent contre eux aussi bien qu'ils peu-  
vent. M. Perrot donne à ce royaume 220 lieues de  
côtes, et 150 de profondeur; M. Renaudot compte  
215 lieues de côtes, et 180 pour largeur moyenne  
du Sud au Nord; enfin, la carte de Dufour, 205  
lieues sur 140, et 19,000 lieues carrées de super-  
ficie. Le moins élevé de ces calculs donne une étendue  
au moins égale à celle de l'Italie, avec un  
climat et un sol supérieurs encore à ceux de cette

belle Péninsule, en sorte que la contrée qui porte  
le nom de royaume d'Alger pourrait nourrir deux  
fois plus d'habitans que l'Italie; elle les nourrissait  
en effet, soit lorsque la province d'Afrique était la  
plus riche et la plus heureuse entre les provinces  
romaines, soit lorsque l'empire des khalifes la ren-  
dit pour la seconde fois à la civilisation, y fonda  
de nombreuses universités arabes, et en fit le siège  
de la littérature, des sciences et des arts, à l'époque  
où toute l'Europe croupissait dans l'ignorance et la  
barbarie. Cependant, tel a été le poids accablant de  
la tyrannie que la milice d'Alger exerce sur ce  
royaume, qu'elle en a réduit la population à deux  
millions et demi d'habitans, débris des anciens peu-  
ples bérébères, maures, arabes, moresques, d'Es-  
pagno et juifs.

« On prétend qu'entour d'Alger, et à trois  
lieues de rayon on peut compter jusqu'à dix ou  
douze mille jardins ou maisons de campagne; là on  
voit lutter la fertilité admirable du sol avec l'in-  
curie et l'inhabileté du cultivateur, qui a laissé dé-  
généraler tous les fruits de la terre. Dès qu'on a dé-  
passé ces bornes, et la banlieue des autres grandes  
villes, la terre n'a plus de propriétaire, et le pays  
plus de gouvernement. Le premier occupant ense-  
mence les champs qu'il ne pourra récolter que par  
surprise, en s'enfuyant avec le batin qu'il dérobe  
à la terre comme s'il l'enlevait à l'ennemi. »

— Une lettre de Naples, du 21 mai, annonce  
que pendant plusieurs jours le terrain a été couvert  
d'une poussière rougeâtre tout-à-fait inconnue dans  
cette contrée; on l'avait attribué d'abord à diffé-  
rentes causes, mais avec plus de réflexion, on a re-  
connu que cette poussière était du sable très fin, que  
le dernier ouragan avait jetée d'Afrique sur la  
côte de Naples.

— Il a paru, à Leyde, un ouvrage intitulé :  
*Observations sur les moyens d'empêcher le foin de  
s'échauffer et de prévenir ainsi les dommages qui en  
résultent*, par de Bruyn.

— Nous avons rapporté, d'après un autre jour-  
nal, qu'un éboulement s'est eu lieu dans le sou-  
terrain d'un canal de Charleroy, aux environs de  
Senefte; un concessionnaire nous informe que cette  
nouvelle est heureusement controuvée, aucun acci-  
dent de cette nature n'ayant eu lieu dans les tra-  
vaux du canal. (Journal de la Belgique.)

Le *Tems* publie une Statistique des Pays-Bas,  
dont voici quelques extraits :

L'étendue du territoire des Pays-Bas est de  
6,198,137 hectares; sa population est comparati-  
vement plus grande que celle de la France, de la  
Grande Bretagne et de la plupart des états de l'Eu-  
rope; elle s'élevait, en 1826, à 6,088,300 ames,  
ce qui donne 9,822 habitans à chaque myriamètre  
carré de 10,000 hectares, ou un homme pour cha-  
que hectare. Les rapports publiés la même année  
en Angleterre et en France montrent que la popu-  
lation de la première ne s'élevait qu'à 6,930 ames  
par myriamètre, celle de la seconde à 5,900.

L'agriculture a toujours été une des principales  
branches de richesses de ce pays, tant par l'abon-  
dante de ses produits que par leur variété. Le  
froment y produit 32 boisseaux sur 2 de semaille;  
tandis qu'en Angleterre, malgré la plus grande fer-  
tilité du sol et la supériorité de ses instrumens de  
labourage, on récolte à peine 8 à 10 grains pour  
un. Les récoltes des provinces méridionales ex-  
cèdent de beaucoup les besoins de leurs habitans;  
mais comme les provinces du nord sont en grande  
partie couvertes de pâturages et de jardins, le  
royaume des Pays-Bas est souvent obligé de recourir  
à l'importation des blés étrangers. On fait monter  
le total des capitaux employés à l'agriculture à la  
somme de 10,395,680,000 fr.; leur produit annuel  
est évalué à 400,761,333 fr.

Les capitaux employés à l'industrie manufactu-  
rière s'élèvent, dans les Pays-Bas, à une somme  
de 675 millions de francs par an, dont le tiers ré-  
présente le bénéfice de la main-d'œuvre et des ca-  
pitalistes. On compte 90,000 artisans dont le salaire,  
à raison de 1 fr. 12 par jour s'élève à 40,300,000  
fr. par an; en déduisant cette somme du tiers du

capital entier, le profit net des manufacturiers  
peut-être évalué à 184,000,000.

Quoique le manque de document officiel ne nous  
permette pas de rendre compte de l'état du com-  
merce des Pays-Bas avec toute l'exactitude qu'exige  
cet objet important, nous avons des raisons de sup-  
poser qu'il met en mouvement de 225 ou 230 millions  
de francs. Il résulte des rapports officiels publiés en  
1827 qu'il entre dans les ports du pays environ 10,000  
vaisseaux par an; n'évaluant chacune de leurs cargai-  
sons qu'à 40,000 fr. Les capitans mis en circulation  
par le commerce maritime seul, s'élèveraient à 400  
millions. Le commerce par terre avec la France et  
l'Allemagne étant estimé, en 1824, à 152,082,000  
fr., le commerce extérieur en général pourrait être  
évalué à 560 mill. de fr. Il résulte de ce calcul que  
les produits de l'agriculture et de la pêche peu-  
vent être portés à 1,287,598,183 fr., les manufac-  
tures et les mines à 703,750,000 fr., le commerce  
tant extérieur qu'intérieur à 860,580,000 fr.; le total  
2,856,928,183 fr.

Le budget décennal expiré en 1827 offre le moyen  
le plus aisé à déterminer l'état des finances du pays,  
et particulièrement celui des contributions payées  
par la nation pour le maintien du gouvernement et  
les besoins du pays en général. Il résulte de ce bud-  
get, que le terme moyen des taxes payées par chaque  
individu s'élève, dans les Pays-Bas, à 31 fr. 27 cent.  
12.

Le terme moyen de la dépense publique est de  
211,910,731 fr. par an.

Si l'on peut juger par les productions de la presse  
du degré de civilisation d'un état, le royaume des  
Pays-Bas nous présente, sous ce rapport, l'aspect  
le plus satisfaisant. Le nombre des feuilles de pa-  
pier imprimées à Bruxelles seule, qui en 1815  
n'était que de 4,650,000, s'est élevé, en 1828, à  
12,600,000. La presse périodique est non moins abon-  
dante; elle répand, dans les Pays-Bas, 21,900,000  
feuilles par an, sans parler des journaux littéraires  
et scientifiques. Le nombre des mêmes feuilles s'é-  
lève à 25,684,000 en Angleterre, et à 26,420,000  
en France d'où il résulte qu'il circule dans les Pays-  
Bas 60,000 feuilles par jour; 72,380 en France,  
et 70,370 en Angleterre; ce qui donne, pour le  
premier pays 1 feuille sur 100 personnes; pour la  
France, 1 sur 137, pour l'Angleterre, 1 sur 184.

En 1826, sur 3,938 communes, 684 seulement  
ou un sixième, étaient sans écoles, tandis qu'en  
France les deux tiers des communes en sont dépour-  
vues; dans ce dernier pays, la proportion des en-  
fans qui fréquentent les écoles est de 100 sur 2019  
habitans; elle est, dans les Pays-Bas, de 100 sur  
947. Il faut remarquer que les moyens d'instruction  
sont beaucoup plus nombreux dans les provinces  
du Nord que dans celles du Midi. Les universités sont  
également dans l'état le plus florissant, et on com-  
ptait en 1826, dans les six universités du royaume,  
2,752 étudiants.

Les colonies agricoles qui existent dans les Pays-  
Bas, méritent de fixer l'attention; les premières  
colonies furent établies, en 1818, à Frédériksoord,  
dans la province de Drenthe, qui est la moins peu-  
plée du royaume. Le nombre des colons s'y éle-  
vait, à la fin de 1828, à 7,614. Des colonies sem-  
blables, établies plus tard dans les provinces du  
Midi, nourrissaient déjà, en 1820, plus de 1000  
pauvres.

Les documens officiels prouvent que le nombre  
des délits qui se commettent dans les Pays-Bas n'est  
pas moins grand que dans les autres pays. Le nom-  
bre de personnes traduites dans le courant de l'an-  
née 1827 devant les différentes cours de justice,  
a été de 1 sur 4,380, nombre qui égale presque la  
proportion existante de France, qui est 1 sur 4,151.  
En comparant le nombre de crimes de ces deux  
pays, il faut établir une différence entre les crimes  
contre les personnes et ceux commis contre la  
propriété. Sur 100 accusés, on ne comptait dans  
les Pays-Bas, en 1826, que 22 prévenus de crimes  
contre les personnes, tandis que leur nombre s'éle-  
vait en France à 28. Les grands crimes, tels que  
meurtre, empoisonnement, sont dans la proportion  
de 1 à 16; mais si l'on considère que la population  
des deux pays est dans la proportion de 1 à 5, il  
en résulte que les grands crimes sont trois fois plus  
nombreux en France que dans les Pays-Bas.

— On mande d'Anvers que l'exposition de la Société d'horticulture est magnifique par le nombre et la beauté des plantes. Le zèle et l'émulation des sociétaires se prouvent surtout par la culture et l'exposition de plantes exotiques. Voici le jugement du concours :

Pour la plante en fleur la mieux cultivée : prix à l'*Ixora coccinea* de Mlle. H. Rendrickx.

Pour le contingent le plus riche en belles plantes rares : prix à la collection de M. Parthon de Von.

Pour la floraison difficile : prix à l'*Heliconia discolor* de M. Van Hal.

Pour la plante en fleur la plus nouvellement introduite dans le royaume : prix au *Calceolaria Arachnoïdea* de M. Noé Cruysmans.

Pour la plus belle collection de plantes en fleur de genres différens, à M. John de Kniff.

L'exposition sera ouverte dimanche, et les deux jours suivans.

— Le *Journal de Gand* annonce que MM. Verplancq, connus honorablement par leurs travaux utiles, et dont les fabriques de garance, à Tronchiennes et en Zélande ont produit de si beaux résultats, viennent d'inventer une laque nouvelle, supérieure, à ce qu'on nous assure, à celle de France, et même à celle de Venise. C'est, ajoute le même journal, une précieuse conquête que la découverte d'un procédé qui nous enrichirait d'un tel trésor. Et c'est après plusieurs expériences faites par des artistes compétens parmi lesquels nous citerons M. van Hanselaere, que l'on a constaté, dit-on, la supériorité de la laque dont il s'agit sur toutes celles que nous connaissons.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 6 juin.

Naisances : 4 garçons.

Décès 1 fille, 2 hommes, 3 femmes, savoir : Jean Joseph Guillaume Jacquet, âgé de 58 ans, rue de la Syrène, cédulaire. — Dieudonné Nicolas, âgé de 42 ans, journalier, domicilié à Flémalle-Grande, époux de Marie Joseph Boyv. — Ida Jusaine, âgée de 82 ans, béguinage St-Christophe, veuve de Nicolas Closon. — Marie Anne Pétronille Zeiller, âgée de 82 ans, femme de chambre, béguinage St-Christophe. — Marie Catherine Lecocq, âgée de 27 ans, journalière, faubourg St-Léonard.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mercredi prochain, en la salle de C. HOUBAER, cour des Hospices, VENTE de MEUBLES de toute espèce, lits, matelas, alambics, gros tonneaux, outils de menuisier, etc. 42

Ch. HUBERT, fils, confiseur-distillateur et limonadier, rue du Pont-d'Ile, n° 2, à Liège, a l'honneur de vous annoncer son CHANGEMENT DE DOMICILE pour le 24 de ce mois, rue de l'Université, coin de la rue de la Cathédrale. 262

On DEMANDE un OUVRIER PATISSIER, rue du Pont-d'Ile, n° 2, à Liège. 202

L'administration communale de Chaudfontaine, dûment autorisée, procédera le mardi 15 juin, à 10 heures du matin, Maison du Moulin, à l'adjudication publique et au rabais, des travaux de construction d'une maison d'école avec logement d'instituteur, et dont les plans et devis sont à voir tous les jours à la maison commune. 322

107 Le samedi, 19 juin courant, à trois heures de relevée, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, l'HOTEL du GRAND CERF, sis rue du Dragon-d'Or, derrière Saint-Denis, occupé par la dame veuve Mattelot.

Cet hôtel, restauré à neuf, se trouve au centre de la ville et en alignement avec la nouvelle rue de la Cathédrale.

106 A VENDRE avec beaucoup de facilité de paiement, une PROPRIÉTÉ d'environ 150 bonniers métriques, située en Condroz. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège.

( ) Le 15 juin, à 3 heures, il sera VENDU à l'enchère en l'étude du notaire BERTRAND, seize FLORINS 80 cents de rente perpétuelle due par Jean Clone, demeurant au Thier à Liège.

La belle PROPRIÉTÉ située dans les fonds de FORET, qui avait appartenu à feu M. Barbière, juge d'instruction, ayant été VENDUE pour le prix de 20,200 FLORINS des Pays-Bas, et la rente de 13 FLORINS 78 cents, due par J. F. Ancion, résultant de rendage ayant été adjugée pour le prix de 200 FLORINS, on peut surenchérir d'un 10me. jusques inclus le 15 juin courant, par acte à passer devant le notaire PARMENTIER, qui a reçu le procès-verbal de VENTE. 328

Le 14 et 15 juin 1830, à midi, la Dlle. Warnier, fermière, cessant l'exploitation de la FERME qu'elle occupe avec son frère, à Lamalle, commune de BAS-OHA, canton de Héron, fera VENDRE aux enchères,

12 Bons chevaux et poulains; 16 bêtes à cornes de la meilleure espèce;

50 Cochons, un troupeau de 90 bêtes à laine indigènes, en bon état;

Attirails de labour et tous ses meubles-meublans, rien réservé ni excepté.

Et deux grandes chaudières.

Le premier jour on VENDRA les chevaux, bêtes à cornes, attirails de labour et cochons.

Le second, les bêtes à laine et meubles-meublans.

A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE.

Le mercredi 23 juin 1830, à deux heures de l'après-midi, le notaire PARMENTIER procédera en son étude, place de la Comédie, à la VENTE aux enchères de la MAISON n° 695, située rue Pied-de-Bœuf ou Plattes-Pierres; composée de deux grandes pièces au rez-de-chaussée, vestibule, cour, pompe et citerne, une petite pièce ensuite, 4 chambres à l'étage, grenier au-dessus, et caves sous le fonds, joignant d'un côté aux enfans de feu M. Dumont, d'autre à M. Cockerill, et par derrière à la nouvelle rue de la Régence.

Cette Maison est propre au commerce ou à un rentier, elle est libre des charges et on accordera des facilités pour le paiement. 337

Jolie MAISON à LOUER, rue Basse-Sauvinière, n° 840 bis.

A VENDRE, RENDRE ou LOUER pour le 24 juin, une MAISON rue St-Séverin, ayant puits et pompe, citerne, petit jardin. S'adresser à H. MAGIS, mont St-Martin, n° 612.

A LOUER un QUARTIER de 4 places, une cuisine avec la jouissance d'un beau jardin et prairies, faubourg Hocheporte, n° 762. 329

A VENDRE, par cessation de commerce, MARCHANDISES D'AUNAGES au-dessous du prix de facture chez VOQUE, rue St-Séverin, n° 55. La BOUTIQUE est à LOUER. — Il continuera son état de graveur sur tous métaux, toujours au même domicile. 332

A LOUER pour la St-Jean, un beau grand QUARTIER S'adresser rue Hors-Château, n° 382.

#### VENTE DE 160 BONNIERS DE TERRAIN.

A la requête de MM. Louis Dooms, frères, de Lessines, il va être procédé à la vente des terrains ci-après, qui seront divisés en lots d'un bonnier environ, et dont les prix seront payables en dix années et par dixième, savoir :

En la commune de Haillot, près d'Andennes.

58 bonniers de terrain, la plupart propre à y bâtir, étant longé et traversé par de grands chemins. Recours à Haillot, le 28 juin, une heure de relevée.

En la commune de Sclayn.

400 bonniers de terrain, nommé Rouveroy, tenant à la grande route de Namur à Huy et Liège, et étant ainsi convenable pour y établir des habitations, auberges, etc., etc.; il renferme en outre des carrières de pierres de taille, dont les déchets servent à faire de la chaux de première qualité. Recours chez le sieur PALATE, à Sclayn, le 30 juin, une heure après-midi. 295

( ) Mardi 15 juin 1830, à deux heures de relevée, on VENDRA, libres de charge, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège :

1° 126 perches 417 palmes de pré en plusieurs pièces, situées en Droixhe et à Bressoux, commune de Grivegnée et Jupille.

2° Une pièce de terre de 108 perches 985 palmes, sise à Fexhe-lez-Slins, détenue par André Lombart.

3° 496 perches 94 aunes carrées de terre en quatre pièces, situées dans les communes de Wihogne, Frère et Heure-le-Tiexhe, occupées par Hubert Lavet, de Wihogne.

#### VENTE AUX ENCHÈRES.

On fait savoir que lundi quatorze juin mil huit cent trente, à deux heures de relevée, il sera procédé à la vente et adjudication aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LIBENS, notaire à Liège.

D'une MAISON de campagne, située commune d'Ans et Glain, en lieu dit Hurbize, composée d'une maison de maître, écuries, remises, beaux jardins à terrasses entourés de murs, jet d'eau, fontaine et bosquet, maison de fermier, cotillages et prairies, le tout formant un ensemble de la contenance d'environ douze bonniers.

Cette belle propriété, d'origine patrimoniale, est dans le meilleur état de réparations et de culture, située à une demi lieue de Liège, dans le site le plus agréable; elle réunit les agréments de la campagne et de la ville.

La vente aura lieu en détail, puis en masse; on pourra la voir le mardi et vendredi de chaque semaine dans l'après-midi. L'acquéreur aura de grandes facilités pour le paiement du prix.

Le cahier des charges et titres de propriété, sont déposés en l'étude dudit M<sup>e</sup> LIBENS, n° 21, à Liège, où on peut s'adresser pour informations et renseignements. 96

Une FILLE sachant faire une CUISINE bourgeoise, peut se présenter rue Hors-Château, n° 477. 303

Deux BEAUX QUARTIERS à LOUER dans la maison n° 797, quai de la Sauvinière. S'adresser rue Basse-Sauvinière, n° 837. 270

MAISON à LOUER pour le 24 juin prochain, rue Neuve, n° 401. S'y adresser à M. CHOKIER. 998

#### GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en extension de concession de mines de Houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 26 mai 1830, sous le n° 1359, du répertoire particulier, les concessionnaires de la mine de la Batterie, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 30 bonniers 9 perches 48 aunes carrées, dépendans des communes de Liège, et Vottem, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord-Est, partant de la jonction du chemin de Tongres à Ste-Walburge avec celui de la barrière à Vottem, par une ligne droite longue de 1225 aunes environ, se terminant à la maison de Pierre Balacs, située au sentier ou ruelle de la Chaîne, au hameau des Tawes.

Au Sud, de ce point par une 2<sup>e</sup> ligne droite longue de 540 aunes environ, aboutissant au faubourg Ste-Walburge à la maison de la veuve Coursapied cotée n° 190, (cette ligne est le prolongement de celle Sud-Est de la concession accordée.)

A l'Ouest, suivant ensuite vers Nord-Ouest le susdit faubourg jusqu'à l'ancien chemin de Tongres, et dans la même direction, ce dernier chemin jusqu'au point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers trente cents par bonnier.

Les Etats-députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820, ARRÊTENT :

1<sup>o</sup> Les bourgmestres de Liège, Vottem et Seny, province de Liège, et Hillegom, province de Hollande Méridionale, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en extension de concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2<sup>o</sup> Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3<sup>o</sup> Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

Fait en séance, à Liège, le 29 mai 1830, où étaient présents nobles et très-honorables seigneurs,  
Baron de Crassier, Walthéry, de Collard-Tronville,  
Bellefroid, Boussemart,  
et Deleuro.

Le président en congé, le membre de la députation délégué, signé, baron DE CRASSIER.

Par la députation, Le greffier des états, Signé BRANDÉ.

#### COMMERCE.

Bourse de Paris du 5 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 104 fr. 25 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 100 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc. 1829, 79 fr. 40 c. — Actions de la banque, 1905 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 85 fr. — Emprunt d'Haïti, 500 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam du 5 juin. — Dette active, 65 1/8. — Idem différée 4 13/16. — Bill. de ch. 31 3/4. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 100 1/8. Rente remb. 2 1/2, 99 1/8. — Act. Société de comm. 94 5/8. — Russ. Hop. et C<sup>e</sup> 5, 104 1/4. Dito ins. gr. li. 73 1/8. — Dito C. Ham. 5, 000 0/0. — Dito em. à L. 5, 000 0/0. — Danois à Londres 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 80 1/2. — Esp. H 5 1/2, 00 0/0. Dito à Paris, 46 1/2. — Rente perpét. 75 1/2 00 00. — Vienne Act. Banq. 99 3/4. — Métall., 00 0/0. — A. Rot. 1<sup>re</sup> l. 00. 0/0. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000 00. — Lots de Pologne, 000 000 0/0 00. — Naples Falconet 5, 83 1/4. — Dito Londres 00 0/0 00 000. — Brésilienne 74 N. — Grecs 35 0/0. — Perp. d'Amst., 71 1/2.

Bourse d'Anvers du 7 juin. — Cours des Effets des P.<sup>b</sup>

Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 64 1/2  
Obl. syndicat, 4 1/2 " 000 0/0  
Dette dom., 2 1/2 " 99 0/0  
Act. S. Com., 4 1/2 " 00 0/0  
Dette act., 5 " 108 A  
idem différée, " 48 P

Changes.	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	718 p		
Londres.	12 10 à 12 1/2 P	12 5	P
Paris.	47 5/16	46 15/16	A 46 13/16
Francfort.	35 7/8.	35 11/16	A 35 3/8
Hambourg.	35	A 34 11/16	A 34 9/16

Escompte 5 p. 0/0.

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.